

Compte-rendu Comité Directeur

Saint-Quentin-en-Yvelines, 23 & 24 juin 2007

Il a été décidé :

1. La candidature de La Roche-sur-Yon pour l'organisation des Championnats de France Jeunes en 2008 (du 20 au 27 avril), est approuvée.
2. Le règlement interdisant les « nulles par consentement mutuel » est suspendu, en attente d'un débat de fond aux États Généraux de janvier 2008.
3. La revue « Échec & Mat » deviendra bimestrielle à compter de janvier 2008.
4. Le nouveau règlement des compétitions scolaires est adopté.
5. Le « DIFFE », diplôme d'initiateur de la FFE, est créé.
6. Le club de Chaumont est labellisé « club formateur » rétroactivement pour la saison en cours.
7. Le budget prévisionnel étendu au 31 décembre 2007 est adopté.
8. Le règlement du championnat de France Universitaire est adopté
9. Le nombre de mutés en N1 Jeunes est fixé à 2. Peuvent participer les joueurs de nationalité française, ainsi que les joueurs étrangers dûment scolarisés en France.
10. **Organisations :**
 - a. les ¼ & ½ finales de la Coupe de France 2008 sont attribuées à Châlons-en-Champagne,
 - b. la finale de la Coupe Loubatière 2008 est attribuée à Montigny-le-Bretonneux.Ces deux compétitions sont programmées les 14-15 juin 2008.
11. **Les modifications** suivantes sont apportées au règlement du championnat de France des clubs :
 - a. En Top 16, le nombre de mutés est au maximum de 3 (y compris pour les clubs accédant de la N1).
 - b. Une équipe peut monter en N1, même si une autre équipe du même club en descend la même saison.
 - c. Suppression de l'article 3.7.g pour le Top 16 (et uniquement pour le T16). Il s'agit de l'article concernant l'obligation d'aligner 4 joueurs ayant déjà participé pour le compte de la même équipe.
 - d. Précisions concernant les arbitres : En N2, l'arbitre ne peut pas être joueur, même dans une autre division. En N3, lorsque plusieurs rencontres se déroulent au même endroit, l'arbitre ne peut pas être joueur, même dans une autre division.
 - e. Modification de la rédaction de l'art. art 3.7.b concernant le Top 16 : « pour chaque rencontre, chaque équipe doit comporter au maximum 3 remplaçants. En cas d'infraction, forfait administratif sur les échiquiers concernés et les suivants. ».
 - f. La Nationale IV est composée de 48 groupes de **8 ou 10** équipes. Les groupes d'une même Ligue doivent comporter un nombre identique d'équipes (8 ou 10).
 - g. Un forfait d'équipe en Top12 féminin est sanctionné par 2 ans d'exclusion de la compétition.
12. Qualifications aux Championnats de France Jeunes, Ligue Île-de-France : la Ligue ayant accepté son découpage en deux zones pour faciliter l'organisation des qualifications, le nombre de rondes pour tous les tournois de qualification est :
 - a. Si 1 à 18 joueurs : 5 rondes
 - b. Si 19 à 36 joueurs : 7 rondes
 - c. Si 36 à 54 joueurs : 9 rondes

13. Le choix des arbitres des compétitions fédérales est du ressort de la DNA.
14. Christian Cureau devient responsable de la publication des textes fédéraux.
15. Pour les championnats de France, les 25 jeunes de l'équipe de France sont exemptés des droits d'inscription jusqu'à la publication de la liste suivante. Le tarif pour les Maîtres Fide est minoré de 50%.
16. Le trophée « Innovation Féminine » est doté d'un prix de 1500 €.
17. **Fusions de clubs :**
 - a. Échiquier Charitois – La Dame Blanche de Nevers : approuvée
 - b. Ollainville – Saint-Michel-sur-Orge : approuvée
 - c. Palavas - Montpellier Echecs : approuvée
 - d. Mittelhausbergen – Mundolsheim : approuvée
 - e. Belfort Echecs – Belfort Académie Échiquéenne : approuvée
 - f. Paris Chess XV – Paris Chess Club : refusée
18. Il a été décidé de demander 1€ supplémentaire à chaque participant des championnats individuels jeunes, lors des championnats départementaux, de ligues ou de France. Cet euro sera reversé à l'Association « Les Petits Princes » qui aide les enfants atteints de graves maladies.